



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 août 2023  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-huitième session

Point 147 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

## Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023\*\*

### Rapport du Bureau des services de contrôle interne

#### Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 et 3), [66/236](#) (II, par. 5) et [74/263](#) (VIII.A, par. 14) de l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, à savoir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, le Bureau des services de contrôle interne a publié 240 rapports (hors opérations de paix), dont sept à l'intention de l'Assemblée générale. Ces rapports comportaient 626 recommandations visant à renforcer la gestion des risques, la gouvernance et les opérations, dont 7 étaient considérées comme d'importance critique. L'application des recommandations formulées par le BSCI pendant la période a permis de faire des économies et de recouvrer un montant de 1,2 million de dollars. On trouvera dans l'additif du présent rapport une analyse de l'état de l'application des recommandations ainsi qu'une liste des rapports publiés.

\* [A/78/150](#).

\*\* À l'exclusion des activités se rapportant aux opérations de paix. Les résultats des activités portant sur ces opérations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 sont présentés dans le document paru sous la cote [A/77/278 \(Part II\)](#). Ceux qui concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 seront présentés dans le document [A/78/301 \(Part II\)](#).



## I. Introduction

1. Par sa résolution 48/218 B, l'Assemblée générale a créé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, le Bureau aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources et du personnel de l'ONU en fournissant des services d'audit interne, d'évaluation et d'investigation.

2. Le présent rapport contient une vue d'ensemble des activités du BSCI pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 mais ne traite pas des résultats des contrôles portant sur les opérations de paix. Outre les résultats des activités relatives au Secrétariat, il contient également une présentation générale des résultats concernant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui font l'objet de rapports annuels distincts du BSCI à l'intention des organes directeurs respectifs de ces deux organismes. On trouvera dans l'additif du présent rapport (A/78/301 (Part I)/Add.1 une analyse de l'état de l'application des recommandations ainsi qu'une liste des rapports publiés.

## II. Tendances générales et problèmes stratégiques concernant le contrôle interne dans l'Organisation

### Priorités

3. Le BSCI a pour but d'apporter aux entités faisant l'objet de ses activités de contrôle une valeur ajoutée dans les domaines de la gestion des risques, de la gouvernance et des opérations. Au cours de la période considérée, le Bureau a donné la priorité aux domaines suivants : a) la mise en œuvre des réformes ; b) les achats et la chaîne d'approvisionnement ; c) les missions en transition ; et d) la culture institutionnelle, y compris la prise en compte du risque d'inconduite, comme l'inconduite sexuelle et les représailles, dans le cadre d'enquêtes. Pour répondre à ces priorités, la stratégie du Bureau consiste à s'attacher à renforcer la « deuxième ligne de maîtrise des risques », à savoir les entités qui exercent des fonctions centralisées de facilitation des activités et sont responsables de l'identification des risques institutionnels, de la gestion des risques (par l'élaboration de stratégies, de politiques et de systèmes), ainsi que du suivi des résultats et de l'établissement de rapports à l'échelle de l'Organisation.

4. En ce qui concerne la gestion du BSCI, l'accent a été mis sur le renforcement de la gestion et de la sécurité de l'information du Bureau, notamment en élaborant un plan d'action visant à mettre en œuvre les conclusions d'une évaluation interne de l'accès, du traitement et de la classification de l'information au sein du BSCI. La direction a également pris des mesures visant à s'assurer que tous les membres du personnel du BSCI examinent et reconnaissent chaque année leurs obligations en tant que fonctionnaires internationaux et en tant que membres du BSCI exerçant des fonctions de contrôle.

### Audit interne

5. Au cours de la période considérée, la Division de l'audit interne a publié 61 rapports d'audit concernant des entités ne menant pas d'opérations de paix, dont plusieurs missions portant sur des domaines d'importance stratégique et à haut risque. C'est ainsi qu'un audit thématique de la cybersécurité couvrant 10 entités a été publié, contenant des recommandations clés visant à améliorer la protection du personnel, des ressources informatiques et de l'infrastructure du Secrétariat.

6. La Division a également contribué au renforcement du contrôle interne en partageant ses connaissances sur les bonnes pratiques avec les entités du Secrétariat, en organisant, par exemple, des consultations informelles avec le Département de l'appui opérationnel sur le renforcement de l'administration de prestations et avantages du personnel complexes, y compris le contrôle du respect des conditions prescrites en matière d'allocation-logement pour le personnel en poste au Siège de l'ONU.

7. Pour garantir une approche globale des risques liés aux marchés publics, la Division a élaboré une stratégie d'audit des marchés publics afin d'améliorer la portée de l'audit interne des activités d'achat et de permettre aux auditeurs de mieux déterminer les gaspillages, les fraudes et autres utilisations inappropriées des ressources.

8. Au cours de la période considérée, la Division de l'audit interne a continué à examiner et à améliorer ses pratiques et à renforcer la qualité de l'audit par : a) des évaluations internes périodiques ; b) l'élaboration d'orientations pour l'audit des domaines prioritaires et transversaux ; et c) l'amélioration des compétences de ses auditeurs en matière d'analyse et de visualisation des données.

9. Pour faciliter la planification annuelle des travaux en fonction des risques, la Division a mis en place un outil automatisé qui permet à ses sections de s'auto-évaluer en temps réel et de faire le point des progrès réalisés par rapport aux échéances fixées. Les tableaux de bord correspondants présentent l'état d'avancement du plan de travail, les principaux risques, les priorités du plan de travail, la composition du personnel, les domaines d'audit et les domaines d'intervention et d'impact des missions, de manière à faciliter l'examen et le suivi du plan de travail et de la stratégie d'assurance globale du BSCI.

### **Inspection et évaluation**

10. La Division de l'inspection et de l'évaluation a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie d'évaluation cyclique qui, au cours de la période considérée, s'est concentrée sur l'évaluation prioritaire des résultats des sous-programmes dans le cadre du pilier du développement durable, tout en commençant à inclure des évaluations des résultats dans le cadre des piliers de l'aide humanitaire et de la paix et de la sécurité. Elle a réalisé quatre évaluations de résultats dans le cadre du pilier du développement durable, couvrant la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Europe, le Bureau de coordination des activités de développement, ainsi qu'une évaluation thématique de l'appui apporté par le Secrétariat à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre du pilier paix et sécurité, la Division a réalisé une évaluation thématique du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et dans le cadre du pilier humanitaire, elle a réalisé une évaluation des résultats du sous-programme du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la coordination de l'action humanitaire et les interventions d'urgence.

11. La Division de l'inspection et de l'évaluation a également continué à fournir un appui stratégique en matière d'évaluation au Secrétariat, en soutenant 45 entités différentes du Secrétariat, notamment par le truchement de 20 consultations individuelles d'entités sur la mise en place d'une capacité d'évaluation. Le BSCI a également continué à servir de source de connaissances en matière d'évaluation pour les entités du Secrétariat, en produisant sept lignes directrices sur les méthodes d'évaluation, en publiant deux bulletins d'information sur l'évaluation pour l'ensemble du Secrétariat et en examinant plus de 350 rapports d'évaluation du Secrétariat avant de les mettre à disposition (ainsi que d'autres outils et ressources sur les meilleures pratiques en matière d'évaluation) sur la plateforme en ligne de

gestion des connaissances en matière d'évaluation du BSCI. En outre, le BSCI a contribué à renforcer les compétences du personnel du Secrétariat en matière d'évaluation. En 2022, l'École des cadres du système des Nations Unies a dispensé un programme de formation à l'évaluation élaboré par le BSCI à 45 membres du personnel de 20 entités. Au cours du premier semestre 2023, le BSCI a également organisé deux séminaires méthodologiques à l'intention des fonctionnaires des entités du Secrétariat.

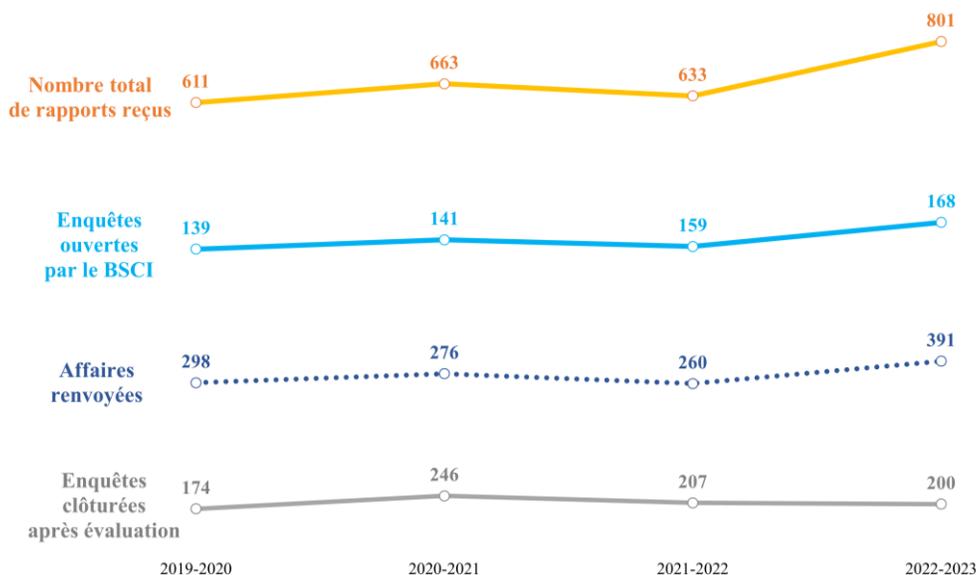
12. Pendant la période à l'étude, la Division a tiré les leçons de ses évaluations des résultats et a mis à jour le Manuel d'inspection et d'évaluation.

### Investigations

13. Après une évaluation effectuée au tri des dossiers, 168 (21 %) des 801 affaires non liées au maintien de la paix signalées au BSCI ont été confiées aux enquêteurs du BSCI, 391 (49 %) ont été ou sont en passe d'être renvoyés à d'autres entités du Secrétariat ou redirigés vers des organisations autres que le Secrétariat, 200 (25 %) ont été classées pour information et 42 étaient en cours d'examen. Voir la figure ci-dessous pour plus de détails.

14. À l'exclusion des documents relatifs aux opérations de paix, la Division a publié 76 rapports d'enquête, 83 avis de clôture (y compris les rapports de clôture, les mémorandums d'achèvement et les enquêtes clôturées par une note au dossier) et 10 rapports consultatifs. Les rapports sont transmis pour suite à donner, notamment au Bureau des ressources humaines pour l'imposition d'éventuelles sanctions disciplinaires et, dans certains cas, au Bureau des affaires juridiques pour un éventuel renvoi aux autorités nationales chargées de faire respecter la loi.

### Évolution du nombre annuel d'allégations (rapports) d'inconduite reçues par le BSCI et des mesures prises par la suite en réponse, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2023.



15. La levée progressive des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu pour effet d'augmenter le nombre d'affaires soumises à enquête et de permettre de mener un plus grand nombre d'entretiens et de recueillir des éléments de preuve en personne. À la fin de la période couverte par le rapport, les

enquêtes prenaient en moyenne 12,1 mois, les augmentations sensibles du nombre total de dossiers reçus et d'enquêtes ayant une incidence sur la rapidité des enquêtes.

16. Au cours de la période, le Groupe d'experts indépendants a conclu son évaluation externe de la qualité de la fonction d'investigation. Le rapport du Groupe d'experts contient 22 recommandations visant à améliorer le processus d'enquête interne du BSCI (12 recommandations) ou les politiques de l'Organisation régissant la fonction d'enquête du BSCI (10 recommandations). Le Bureau des services de contrôle interne a engagé des mesures destinées à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts. On trouvera des informations complémentaires dans le tableau ci-dessous.

### Recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts indépendants sur la fonction d'investigation du BSCI

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Responsable de l'application</i>	<i>Échéance</i>	<i>État de l'application</i>
<b>Politique</b>			
Partage des rapports d'enquête proposés avec les personnes concernées (recommandation 1)	Secrétariat	Juillet 2023	Classées sans application
Révision globale des politiques de l'Organisation en matière de mauvaise conduite (recommandation 4)	Secrétariat	À confirmer <sup>a</sup>	En cours
Signalement au Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne des allégations de faute professionnelle impliquant des membres du personnel du BSCI et traitement des enquêtes concernant des membres du personnel du BSCI (recommandations 5 et 6)	BSCI	31 déc. 2023	En cours
Formaliser les procédures d'enquête sur les hauts fonctionnaires, y compris les SGA/BSCI et SSG/BSCI (recommandation 7)	Secrétariat	31 déc. 2023	En cours
Solliciter l'avis des personnes concernées avant les enquêtes sur le harcèlement sexuel (recommandation 12)	Secrétariat	À confirmer <sup>a</sup>	En cours
Inclure l'obligation de recourir à des mécanismes alternatifs de règlement des différends, y compris avant le dépôt d'une plainte (recommandations 13 et 14)	Secrétariat	Juillet 2023	Classées sans application
Déterminer si une faute est préjudiciable ou grave au sens de la recommandation <a href="#">ST/SGB/2017/2/Rev.1</a> (recommandation 15)	Secrétariat	À confirmer <sup>a</sup>	En cours
Informar les personnes concernées de l'état d'avancement des enquêtes sur la protection contre les représailles au titre de la circulaire <a href="#">ST/SGB/2017/2/Rev.1</a> (recommandation 16)	Secrétariat	À confirmer <sup>a</sup>	En cours
<b>Mécanisme</b>			
Fournir des orientations sur les normes de preuve (recommandation 2)	BSCI	31 déc. 2023	En cours

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Responsable de l'application</i>	<i>Échéance</i>	<i>État de l'application</i>
Suivi des recommandations issues d'une enquête du BSCI et mesures prises à la suite d'une enquête du BSCI (recommandations 3 et 11)	BSCI	31 déc. 2023	En cours
Publier des données sur le traitement des cas de mauvaise conduite impliquant des hauts fonctionnaires (recommandation 8)	BSCI	31 déc. 2023	En cours
Collaborer avec d'autres organes d'enquête des Nations Unies sur des normes relatives aux enquêtes sur les fautes commises par les chefs de secrétariat (recommandation 9)	BSCI	31 déc. 2023	En cours
Créer une équipe d'assurance qualité du BSCI chargée de l'examen des rapports d'enquête du BSCI (recommandation 10)	BSCI	31 déc. 2023	En cours
Mener des enquêtes préventives (recommandation 17)	BSCI	31 déc. 2023	En cours
Créer une unité spécialisée chargée d'enquêter sur la protection contre les représailles (recommandation 18)	BSCI	31 déc. 2023	En cours
Examiner la structure, la localisation et l'adéquation des ressources d'investigation du BSCI (recommandation 19)	BSCI	Juillet 2023	Recommandation appliquée
Mise en place d'une unité spécialisée dans les enquêtes médico-légales (recommandations 20)	BSCI	31 déc. 2023	En cours
Maintenir les compétences professionnelles des enquêteurs, y compris dans le domaine de la criminalistique numérique (recommandations 21 et 22)	BSCI	31 déc. 2023	En cours

<sup>a</sup> Dépend du calendrier d'examen de la politique par d'autres entités responsables du Secrétariat.

### III. Coopération et coordination

17. L'administration et le personnel des entités concernées par les activités de contrôle du BSCI ont coopéré avec celui-ci de façon satisfaisante au cours de la période considérée. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et les comités d'audit du HCR et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ont continué de fournir des orientations qui ont contribué à améliorer les résultats des travaux du Bureau.

18. Le BSCI a coordonné ses activités avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection de sorte que chacun puisse tirer parti des effets de synergie et exécuter son mandat plus efficacement.

19. Il a également partagé ses connaissances en matière de pratiques exemplaires et de méthodes de contrôle novatrices avec d'autres mécanismes de contrôle interne du système des Nations Unies dans le cadre des réunions des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies, des représentants des services d'enquête du système des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

20. Sous les auspices des institutions financières multilatérales et d'autres organisations intergouvernementales associées, le BSCI a dirigé une équipe constituée des principaux services d'audit interne du système des Nations Unies pour mener conjointement une mission de conseil sur la mise en œuvre de la stratégie relative aux activités d'appui. L'objectif de cette mission de conseil était d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie relative aux activités d'appui dans certains pays entre 2019 et 2022, et de recenser les bonnes pratiques, défis et possibilités d'amélioration, notamment liés aux politiques interinstitutions et aux accords de gouvernance. Les activités se trouvent à un stade avancé.

21. Le BSCI a également soutenu l'action de l'Organisation en faveur de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, en fournissant à la Conseillère spéciale pour l'éradication du racisme sur le lieu de travail des données sur les plaintes pour discrimination raciale reçues et les enquêtes ouvertes, afin de l'aider dans son travail. Il continuera à travailler en étroite consultation avec la Conseillère spéciale pour s'assurer que ses enquêtes tiennent compte de la stratégie de l'Organisation en matière de lutte contre le racisme et s'y conforment. La Division des investigations a continué à faciliter la formation sur la circulaire du Secrétaire général sur la lutte contre la discrimination, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et l'abus d'autorité ([ST/SGB/2019/8](#)) afin de renforcer les ressources du fichier des membres non professionnels de l'Organisation et la capacité de la direction de convoquer des groupes d'établissement des faits pour enquêter sur les plaintes pour conduite prohibée.

22. En ce qui concerne l'évaluation, le principal domaine de coopération et de coordination a été le soutien à l'évaluation au sein du Secrétariat, comme indiqué ci-dessus, en partenariat étroit avec la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Le Bureau a également continué à soutenir une évaluation plus large au sein du système des Nations Unies en participant au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, dont le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation a été élu président au cours de la période.

#### **IV. Obstacles aux activités du Bureau**

23. Pendant la période considérée, aucun obstacle n'a indûment limité la marge de manœuvre ou l'indépendance du Bureau.

#### **V. Analyse des tendances concernant les recommandations**

24. Le BSCI a publié 240 rapports d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'enquête, contenant 626 recommandations, à l'intention des entités du Secrétariat concernées par ses travaux (hors opérations de paix). Presque toutes les recommandations (623 sur 626, soit 99,5 %) ont été acceptées. Au cours de la période considérée, 795 recommandations ont été clôturées (dont 54 % avaient été reportées des périodes précédentes). On trouvera une analyse détaillée des tendances concernant l'application des recommandations dans l'additif du présent rapport ([A/78/301 \(Part I\)/Add.1](#)).

## VI. Résumé des activités de contrôle et des résultats obtenus

### A. Principaux résultats obtenus dans les domaines prioritaires

#### Gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement

25. Au cours de la période considérée, et à l'exclusion des audits relatifs aux opérations de paix, le Bureau a réalisé cinq audits (2022/036, 2022/062, 2022/069, 2022/082 et 2022/083) qui portaient directement sur des questions de passation de marchés ou de chaîne d'approvisionnement, ce qui a donné lieu à 25 recommandations à l'intention des entités concernées.

26. Dans son audit de l'appui fourni par le Département de l'appui opérationnel à la gestion de la chaîne d'approvisionnement pendant la pandémie de COVID-19 (2022/062), le BSCI a conclu que l'appui avait été efficace et que les décisions stratégiques du Département avaient permis de disposer des biens et services requis en temps utile. Le BSCI a constaté lors de l'audit que, bien que les informations nécessaires à la prise de décision aient été suffisantes, les entités devaient encore améliorer l'exactitude et l'intégrité des données. Il y avait également lieu de procéder à un examen des enseignements tirés afin de renforcer la souplesse et la préparation aux situations d'urgence dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. De plus amples informations sur les audits de marchés concernant le HCR (2022/082 et 2022/083) et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (2022/036 et 2022/069) figurent respectivement aux paragraphes 102 et 103 et 107 et 108 du présent rapport.

27. Quarante-neuf autres missions, ainsi qu'une mission de conseil (VE2022-380-01), comportaient également un examen des questions relatives à la passation de marchés ou à la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de leur champ d'application élargi, ce qui a donné lieu à 16 recommandations supplémentaires à l'intention de six entités, visant directement à renforcer les pratiques en matière de passation de marchés. C'est ainsi que le BSCI a recommandé de renforcer la planification et le suivi des achats à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2022/045) et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (2022/084), de renforcer les capacités du personnel chargé des achats à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (2022/088) et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2023/019), et d'assurer une évaluation adéquate de la performance des contractants à l'Office des Nations Unies à Nairobi (2022/089).

28. Au cours de la période à l'examen, la Division des investigations a reçu 57 rapports relatifs à des fraudes en matière de marchés publics (à l'exclusion de ceux concernant les opérations de paix), dont 8 ont fait l'objet d'une enquête, 28 ont été ou sont en passe d'être transmis à d'autres entités, 15 ont été déposés pour information, et 6 sont toujours en cours d'examen. Les problèmes les plus fréquemment signalés sont les irrégularités de procédure (28 %), la corruption ou les pots-de-vin (14 %), les conflits d'intérêts non déclarés (11 %) et la facturation frauduleuse (11 %).

#### Protection contre les représailles

29. Le BSCI a reçu du Bureau de la déontologie six renvois pour des enquêtes sur la protection contre les représailles, conformément à la circulaire du Secrétaire général sur la protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés ([ST/SGB/2017/2/Rev.1](#)). Quatre enquêtes de ce type avaient été menées à bien et deux affaires étaient en cours d'examen. Le BSCI a également continué à participer

activement à l'examen du cadre de mise en œuvre de la politique de l'ONU relative à la protection contre les représailles, comme indiqué dans le document [ST/SGB/2017/2/Rev.1](#).

### **Culture institutionnelle**

30. Au cours de la période considérée, le BSCI a abordé la question de la culture institutionnelle dans ses audits en se concentrant sur les questions liées au renforcement de la gestion des risques et de la gestion de la performance, y compris celle du suivi, autant d'éléments essentiels qui permettent de s'assurer que l'accent est mis sur les résultats et la responsabilisation à cet égard.

31. C'est ainsi que dans son audit de la gestion des projets et des systèmes informatiques et de communication de l'Université des Nations Unies (2022/054,) le BSCI a constaté que le cadre stratégique de gestion des projets régissait les principaux aspects du cycle de gestion des projets. Toutefois, les contrôles des technologies de l'information, la gestion des risques, les mécanismes de contrôle de la qualité, l'établissement de rapports et le suivi, ainsi que la clôture des projets devaient être renforcés.

32. Dans son audit du suivi de la performance et de l'établissement de rapports au sein du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (2022/058), le BSCI a conclu que, bien que le suivi de la performance au niveau des départements et des divisions soit efficace et que les indicateurs clés de performance établis soient adéquats, le Département devait améliorer la présentation et l'exhaustivité des statistiques suivies et mieux tenir les registres de la base des calculs de la performance.

33. Dans son audit du Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste (2023/004), le BSCI a constaté que le Bureau de lutte contre le terrorisme devait mettre en place un système de suivi continu des risques et améliorer l'évaluation des risques au niveau des projets.

34. Dans son audit des dispositions financières et administratives de la CESAO (2022/088), le BSCI a noté que les postes de direction vacants de longue date, la participation irrégulière de l'équipe consultative exécutive à l'examen et à l'approbation des projets, le suivi inadéquat de la délégation d'autorité et le manque d'efficacité des consultations entre le personnel et l'administration avaient nui à l'environnement de contrôle.

### **Mise en œuvre des réformes**

#### *Pilier Développement*

35. Dans son évaluation de l'appui régional du Bureau de la coordination des activités de développement (E/AC.51/2023/2), le BSCI a constaté que l'appui fourni par les bureaux régionaux a renforcé la capacité des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs bureaux de remplir leur rôle de chef de file en termes d'appui quotidien aux plans-cadres de coopération, aux opérations et aux questions de performance, et à la riposte face aux crises. Les bureaux régionaux ont également renforcé la capacité des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de remplir leur rôle de coordination des programmes, notamment par l'intermédiaire du mécanisme du groupe d'entraide, en soutenant directement les processus de programmation et en les mettant en contact avec les compétences et l'analyse régionales. Cependant, malgré le renforcement des moyens extrabudgétaires temporaires mis à leur disposition, les bureaux régionaux ont encore eu du mal à répondre à la demande et à s'adapter aux réformes encore en cours au niveau régional.

36. Dans l'évaluation thématique de l'appui du Secrétariat à la réalisation des objectifs de développement durable (E/AC.51/2023/3), le BSCI a constaté que si l'appui du Secrétariat aux efforts déployés pour atteindre les objectifs avait été fourni dans les régions qui en avaient le plus besoin et dans les domaines où il disposait d'un avantage relatif, les stratégies, les structures et les outils du Secrétariat n'avaient pas toujours été adéquats, et les États membres n'avaient pas répondu à leur demande d'un appui accru à la réalisation des objectifs. Le Secrétariat n'a pas fait preuve de suffisamment de cohérence dans le soutien apporté aux activités en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, mais lorsqu'il a été fourni, le soutien était généralement de bonne qualité et cadrait bien avec les priorités nationales en matière de développement.

37. Dans son audit des dispositions de transition opérationnelles relatives au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (2022/094), le BSCI a conclu que le Bureau de la coordination des activités de développement, en partenariat avec le Département de l'appui opérationnel et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avait mis en place des mécanismes adéquats pour assurer une transition efficace et efficiente des dispositions relatives à l'appui opérationnel au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Toutefois, les systèmes de collecte d'informations permettant de mesurer et de contrôler la performance et de rendre compte de la prestation de services étaient inadéquats. La mise en place d'un système de gestion des relations avec les clients devait être accélérée.

38. Dans son audit des opérations de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés (2022/033), le BSCI a noté que les moyens et l'obligation de rendre compte des résultats au cours de la phase de démarrage de la Banque faisaient défaut. En outre, les opérations de la Banque ont été entravées par l'inefficacité de l'élaboration et de la mise en œuvre annuelles d'un plan de travail, l'absence de processus de gestion des risques et de mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes, ainsi que par l'inadéquation des procédures de diligence raisonnable pour la sélection et la vérification des qualifications des partenaires potentiels. Les activités de mobilisation des ressources et les pratiques administratives doivent également être améliorées.

#### *Pilier Gestion*

39. Dans son rapport sur le renforcement du rôle de l'évaluation (A/78/70), le BSCI a permis de faire le point sur l'état de l'évaluation au cours de la période 2020-2021 dans 76 entités du Secrétariat, y compris les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, les grandes et petites entités opérationnelles, et celles qui fournissent des services de gestion et d'appui. Le BSCI a constaté, lors de son examen, que le nombre d'entités disposant de politiques d'évaluation avait augmenté, 32 entités ayant mis en place des politiques et 10 entités ayant rédigé des projets de politiques mais ne les ayant pas encore parachevées. Des fonctions d'évaluation propres existaient dans 18 entités, dont la plupart étaient de grandes entités opérationnelles. Les dépenses consacrées aux rapports d'évaluation étaient comparables à celles des exercices biennaux précédents et restaient bien en deçà du seuil minimal de 0,5 % du budget total des entités. Le nombre de rapports d'évaluation élaborés dans l'ensemble de l'Organisation a considérablement diminué, passant de 261 à 206, les petites entités opérationnelles et de maintien de la paix n'en ayant produit que très peu. Toutefois, leur qualité globale était bonne et s'est quelque peu améliorée par rapport à l'exercice biennal précédent, en grande partie grâce à des rapports plus étoffés sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits humains. Les difficultés rencontrées par les entités pour satisfaire aux exigences de la politique d'évaluation du Secrétariat (ST/AI/2021/3) sont notamment le manque de

ressources financières consacrées à l'évaluation, une compréhension insuffisante du rôle et de la nécessité des évaluations internes, ainsi qu'un défaut de compétences en matière d'évaluation.

40. Au cours de la période considérée, la Division d'audit interne a émis 54 recommandations (15 % de l'ensemble des recommandations d'audit) visant à renforcer la deuxième ligne de maîtrise des risques à l'appui de la décentralisation.

41. L'audit du soutien apporté par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel à la gestion des ressources humaines pendant la pandémie de COVID-19 (2023/008) a montré que la mise à jour des politiques et des orientations en matière de ressources humaines avait aidé les entités à atténuer les effets de la pandémie dans la gestion de toutes les catégories de personnel. Toutefois, les orientations dans certains domaines importants pour les bureaux extérieurs ont été retardées, en raison de consultations au niveau interinstitutionnel visant à faciliter une approche harmonisée dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel et le Département de la communication globale ont assuré une communication permanente avec le personnel tout au long de la crise. Toutefois, il y a lieu d'établir un plan de communication de crise interne au titre des ressources humaines pour rationaliser, adapter et diffuser les informations de crise auprès du personnel.

42. Dans son audit des congés et des états de présence au Secrétariat de l'ONU (2023/005), le BSCI a constaté que, bien qu'il existe des processus de contrôle pour gérer les différents types de droits à congé et un mécanisme de suivi des exceptions signalées, le contrôle des congés et des états de présence au niveau de l'entité était inadéquat. Cette situation a entraîné un nombre élevé d'approbations rétroactives des demandes de congé, un faible respect de la certification du temps de travail, des saisies de congé erronées et une utilisation potentiellement abusive des droits à congé. Il était également nécessaire de disposer de rapports et de tableaux de bord supplémentaires pour permettre un suivi plus efficace des congés et des états de présence par les gestionnaires.

43. Compte tenu de l'importance de l'informatique et des communications pour les opérations du Secrétariat en général et pour soutenir les fonctions de gestion et de deuxième ligne de maîtrise des risques en particulier, le Bureau s'est concentré, au cours de la période considérée, sur l'examen des risques liés à l'informatique et aux communications dans le cadre des réformes de gestion en cours. Parmi les domaines examinés figurent la gouvernance (structures, rôles et responsabilités en matière de supervision des stratégies, des ressources et du respect des politiques), les activités menées par les hauts fonctionnaires, les méthodes d'évaluation des risques de cybersécurité, la gestion de l'accès des utilisateurs, le contrôle de la sécurité de l'information, la gestion de la configuration, les mécanismes de reprise après sinistre, la gestion des incidents ainsi que le financement durable de l'infrastructure informatique et des moyens de communication et le recouvrement des coûts. Dans la plupart des audits, le BSCI a examiné les systèmes et les fonctions que le Bureau de l'informatique et des communications gérait ou pour lesquels il jouait un rôle de second plan. En raison de leur caractère sensible, ces rapports n'ont pas été mis à la disposition du public.

#### **Les jeunes et la paix et la sécurité**

44. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a évalué l'action menée par le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales en vue d'accroître sensiblement la participation des jeunes

conformément au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Dans son évaluation, le BSCI a constaté que des progrès avaient été réalisés dans la mise en place de mécanismes permettant d'évaluer les besoins des jeunes et d'y répondre dans le cadre du programme. Toutefois, des stratégies claires visant à accroître la participation des jeunes n'ont pas été formulées de manière cohérente. Le programme a entraîné une augmentation des initiatives de participation des jeunes, bien que des limitations considérables aient été constatées dans le suivi et l'établissement de rapports sur les activités et les résultats. En outre, les mécanismes de coordination des Nations Unies étaient caractérisés par divers accords volontaires qui manquaient souvent de clarté quant aux rôles et aux responsabilités qui y étaient définis. L'avenir du programme est incertain en raison de l'irrégularité des ressources et de l'absence d'une feuille de route pour sa mise en œuvre.

## **B. Principaux résultats par entité**

### **Département des affaires économiques et sociales**

45. Le BSCI a publié un rapport d'enquête et clôturé une autre affaire par une note au dossier.

### **Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences**

46. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/058). Voir le paragraphe 32 du présent rapport.

### **Département de la communication globale**

47. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2023/008), deux rapports d'enquête et deux avis de clôture d'enquête.

### **Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité**

48. Le BSCI a publié six rapports d'audit (2022/067, 2023/002, 2023/005, 2023/008, 2023/014 et 2023/023), un rapport d'enquête et un avis de clôture d'enquête. Voir les paragraphes 39 à 43 et 49 du présent rapport.

49. L'affaire n° 0685/21 concernait un rapport selon lequel un membre du personnel du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité s'était livré à une fraude aux prestations. Lors de son enquête, le BSCI a constaté que le membre du personnel s'était vu accorder un permis de séjour permanent dans son lieu d'affectation mais n'en avait pas informé l'Organisation et avait continué à faire valoir ses droits à l'allocation pour frais d'études et au congé dans les foyers pendant une période de quatre ans, pour une valeur totale de 130 954,53 dollars. Le BSCI a transmis ses conclusions au Bureau des affaires juridiques et au Bureau des ressources humaines en recommandant de recouvrer les trop-perçus.

### **Département de l'appui opérationnel**

50. Le BSCI a publié sept rapports d'audit (2022/062, 2022/067, 2022/094, 2023/002, 2023/005, 2023/008 et 2023/014) et un rapport d'enquête. Voir les paragraphes 6, 26, 37 et 40 à 43 du présent rapport.

### **Département des opérations de paix**

51. Le BSCI a publié une évaluation thématique ([E/AC.51/2023/7](#)). Voir le paragraphe 44 du présent rapport.

**Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix**

52. Le BSCI a publié une évaluation thématique ([E/AC.51/2023/7](#)). Voir le paragraphe 44 du présent rapport.

**Département de la sûreté et de la sécurité**

53. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/055), sept rapports d'enquête et trois avis de clôture d'enquête. Voir les paragraphes 54 et 55 du présent rapport.

54. Les affaires n<sup>os</sup> 1024/22 et 1026/22 concernaient des rapports selon lesquels deux membres du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité s'étaient livrés à des fraudes aux indemnités spéciales pour frais d'études. Dans l'affaire n<sup>o</sup> 1024/22, le BSCI a découvert, à la suite de son enquête, que le membre du personnel avait gonflé les factures de l'école pendant six années scolaires consécutives. L'agent a démissionné pendant l'enquête et le BSCI a transmis ses conclusions au Bureau des affaires juridiques et au Bureau des ressources humaines en recommandant de recouvrer des paiements d'un montant total de 256 090,05 dollars. Dans l'affaire n<sup>o</sup> 1026/22, le BSCI a établi par son enquête que le membre du personnel avait modifié un formulaire et une facture de l'école pour gonfler les frais de scolarité. Un montant équivalent à 3 678,64 dollars a ensuite été déduit du salaire de l'agent, de sorte que l'Organisation n'a subi aucune perte financière. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que ce dernier prenne les mesures qui s'imposent.

55. Dans l'affaire n<sup>o</sup> 0656/22, le BSCI a établi par son enquête qu'un membre du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité avait faussement prétendu posséder l'expérience requise pour le poste. Le rapport a été transmis au Bureau des ressources humaines pour suite à donner.

**Bureau de la coordination des activités de développement**

56. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/094) et un rapport d'évaluation ([E/AC.51/2023/2](#)). Voir les paragraphes 10 et 35 à 37 du présent rapport.

**Commission économique pour l'Afrique**

57. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2023/019), un mémorandum d'audit (AT2022-710-01) et un rapport d'enquête. Voir les paragraphes 27 et 58 du présent rapport.

58. Dans le cadre de l'audit du projet de rénovation de l'Africa Hall (2023/019), il a été conclu que des progrès considérables avaient été accomplis dans l'achèvement des appels d'offres pour les principaux travaux de construction, la restauration des vitraux et l'équipement de diffusion audiovisuelle et d'ingénierie de conférence. La CEA a mis en œuvre des mesures pour contrôler les lots de travaux, limiter les coûts et assurer la sécurité du personnel et des locaux. Elle devait renforcer les mécanismes de gouvernance et mieux gérer la passation des marchés et la mise en œuvre des contrats en : a) veillant à ce que les membres du Conseil consultatif soient dûment informés des évolutions importantes du projet ; et b) renforçant la capacité du personnel chargé des marchés publics de gérer les différentes étapes du processus de passation des marchés, y compris la mise en place d'indicateurs de performance clés. Voir également le paragraphe 27 du présent rapport.

**Commission économique pour l'Europe**

59. Le BSCI a publié un rapport d'évaluation ([E/AC.51/2023/5](#)), un rapport d'enquête et deux avis de clôture d'enquête. Voir le paragraphe 60 du présent rapport.

60. Dans son évaluation des sous-programmes 4 et 6 de la Commission économique pour l'Europe, mis en œuvre par la Division du commerce et de la coopération économique (E/AC.51/2023/5), le Bureau des services de contrôle interne a indiqué que la Division avait largement répondu aux demandes spécifiques des États membres et que ses travaux visant à faciliter l'établissement de normes et de règles étaient largement efficaces et fournissaient aux États membres des options thématiques clés.

#### **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

61. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2023/017), un mémorandum d'audit (AT2022-740-01) et un rapport d'évaluation (E/AC.51/2023/6). Voir les paragraphes 62 et 63 du présent rapport.

62. L'audit du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège (2023/017) a montré que des mesures avaient été mises en place pour atténuer les dérapages et gérer les coûts qui y étaient associés. Cependant, les activités de construction liées aux principaux travaux ont pris quatre mois de retard, en partie à cause du faible nombre initial d'employés du bâtiment et des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement. Plusieurs initiatives visant à mobiliser des ressources supplémentaires au titre du projet n'ont pas donné lieu à des contributions notables.

63. Dans son évaluation du sous-programme 4 de la CESAP, mis en œuvre par la Division de l'environnement et du développement (E/AC.51/2023/6), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a noté que le travail de la Division répondait parfaitement aux besoins et aux priorités des États membres de la région. La Division a répondu de manière satisfaisante à plusieurs demandes de soutien de la part des États membres et obtenu des résultats louables en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le développement urbain durable et, dans une certaine mesure, les changements climatiques. Toutefois, le BSCI a constaté des faiblesses dans la stratégie, la programmation, le suivi et l'affectation des ressources de la Division, ainsi que dans ses activités de renforcement des capacités.

#### **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

64. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/088), un mémorandum d'audit (AT2022-750-01), un rapport d'évaluation (E/AC.51/2023/4), sept rapports d'enquête et deux avis de clôture d'enquête. Voir les paragraphes 27, 34 et 65 du présent rapport.

65. L'affaire n° 1190/21 concernait un cas de harcèlement sexuel impliquant un haut fonctionnaire de la CESA. Le fonctionnaire a démissionné de l'Organisation lors de l'enquête. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que ce dernier prenne les mesures qui s'imposent.

#### **Cabinet du Secrétaire général**

66. Le BSCI a publié un mémorandum consultatif d'audit (VG2021-520-01) sur le Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Secrétaire général.

#### **Cour internationale de Justice**

67. Le BSCI a publié une note consultative d'audit (VE2022-380-01) sur la gestion des ressources humaines, les achats et les voyages à la Cour internationale de Justice.

### **Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux**

68. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2022/032 et 2023/012). Voir les paragraphes 69 et 70 du présent rapport.

69. Dans son audit de la gestion des dossiers judiciaires et des activités d'appui aux tribunaux (2022/032), le BSCI a conclu que le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux avait mis en œuvre des pratiques harmonisées et des systèmes électroniques identiques dans les antennes d'Arusha (Tanzanie) et de La Haye (Royaume des Pays-Bas). Le Service des dossiers judiciaires était peu développé, dans les deux divisions et les dispositions prises au sujet de la coordination des activités étaient adéquates. Toutefois, il y avait lieu de formaliser les orientations relatives aux demandes d'assistance des autorités nationales, de télécharger les enregistrements audio et vidéo expurgés des anciens tribunaux pour les rendre accessibles au public et de résoudre les questions relatives à la gestion des dossiers judiciaires du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

70. Dans son audit de la réduction des effectifs (2023/012), le BSCI a conclu que la politique de réduction des effectifs était mise en œuvre de manière satisfaisante et qu'un contrôle adéquat était assuré par la commission de contrôle. Toutefois, le Mécanisme devait s'assurer que la Commission paritaire de négociation se réunissait régulièrement comme prévu et que les documents relatifs aux états de service étaient remplis pour l'ensemble du personnel afin de garantir l'équité et la cohérence au cours du processus d'examen comparatif.

### **Centre du commerce international**

71. Le BSCI a publié le rapport d'enquête.

### **Bureau de la coordination des affaires humanitaires**

72. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2023/003), un rapport d'évaluation (IED-23-004), cinq rapports d'enquête (deux concernant des membres du personnel et trois des partenaires d'exécution) et 30 avis de clôture d'enquête (trois concernant des membres du personnel et 27 des partenaires d'exécution). Voir les paragraphes 73 à 75 du présent rapport.

73. Lors de l'audit des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Tchad (2023/003), le BSCI a conclu que le Bureau avait prêté un concours adéquat au (à la) Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire et à l'équipe de pays pour l'action humanitaire dans les domaines du plaidoyer, de la protection et de la responsabilité. Cependant, les organisations non gouvernementales locales n'ont pas été soutenues de manière à renforcer leurs capacités internes et à jouer un rôle actif au sein de l'équipe de pays pour l'action humanitaire. En raison d'un taux de vacance élevé, le Bureau n'a pas pu soutenir le Groupe de travail sur les transferts monétaires en tant que coprésident. En outre, les recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité concernant la sécurité du Bureau n'avaient pas été mises en œuvre, ce qui compromettait la sécurité du personnel.

74. Dans son évaluation du sous-programme 2 du Bureau de la coordination des affaires humanitaires : coordination de l'action et de l'intervention humanitaires (IED-23-004), le BSCI a noté que les opérations du Bureau au niveau national apportaient une valeur ajoutée unique en soutenant les Coordonnatrices et Coordonnateurs de l'action humanitaire et les équipes de pays pour l'action humanitaire. En outre, malgré de multiples difficultés, les bureaux de pays ont contribué à répondre aux besoins humanitaires des populations touchées et aidé à renforcer la coordination des interventions humanitaires, tandis que les fonds de

financement commun ont comblé les lacunes dans la mise en œuvre des initiatives humanitaires et constitué un mécanisme clé ayant permis de favoriser les efforts de localisation. Compte tenu de l'évolution rapide du paysage humanitaire, de l'étendue du mandat du Bureau et de la limitation des ressources, il est possible de tirer des enseignements dans les domaines suivants : gestion de la complexité de l'application du mandat ; renforcement d'une vision commune entre les entités partenaires ; priorités spécifiques à chaque pays dans le contexte de ressources limitées.

75. L'affaire n° 0038/22 concernait un rapport selon lequel un fonctionnaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'était livré à des activités extérieures non autorisées. Le BSCI a transmis ses conclusions au Bureau des ressources humaines pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent, et le fonctionnaire a été licencié pour faute.

#### **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

76. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/057), un mémorandum d'audit (AE2022-330-01), trois rapports d'enquête et un avis de clôture d'enquête. Voir les paragraphes 77 à 79 du présent rapport.

77. L'audit du Bureau régional du HCDH pour le Pacifique (2022/057) a montré que le Bureau collaborait avec l'équipe de pays des Nations Unies dans la région à la mise en œuvre de son programme de travail. Pour renforcer la planification stratégique et le suivi de la performance, le HCDH devait déterminer la hiérarchisation des ressources entre les priorités nationales et thématiques dans les documents de planification, définir clairement les objectifs des stratégies relatives aux changements climatiques et à l'inclusion du handicap et veiller à ce que les rapports d'étape traitent de l'ensemble des activités et des résultats planifiés.

78. L'affaire n° 0081/22 concernait un rapport selon lequel un fonctionnaire du HCDH s'était livré à des activités extérieures non autorisées. Au cours de son enquête, le BSCI a constaté que le fonctionnaire avait fondé une entreprise privée et y avait travaillé pendant les heures de travail de l'ONU sur une période de deux ans, et qu'il avait utilisé les ressources de l'ONU à cet effet. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que ce dernier prenne les mesures qui s'imposent.

79. L'affaire n° 0357/21 concernait un rapport sur des irrégularités en matière de passation de marchés au HCDH. Lors de son enquête, le BSCI a constaté qu'un membre du personnel employé au HCDH dans le cadre d'un contrat avec le PNUD avait approuvé un projet de construction et effectué des paiements d'un montant de 86 000 dollars à un fournisseur sans contrat ou bon de commande approuvé. Le rapport a été transmis au PNUD pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

#### **Bureau de l'informatique et des communications**

80. Le BSCI a publié un avis de clôture d'enquête et un rapport consultatif d'enquête. Voir également le paragraphe 43 du présent rapport.

#### **Bureau des services de contrôle interne**

81. Le BSCI a publié deux rapports d'enquête, trois avis de clôture d'enquête et un rapport consultatif d'enquête. Voir les paragraphes 82 et 83 du présent rapport.

82. Dans l'affaire n° 0302/22, le BSCI a découvert au cours de son enquête qu'un membre de son personnel avait, sans autorisation appropriée, accédé à des données confidentielles contenues dans Umoja, la plateforme des Nations Unies pour les finances et les ressources humaines, et les avait partagées. Le BSCI a communiqué

ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que ce dernier prenne les mesures qui s'imposent.

83. L'affaire n° 0251/22 concernait un rapport selon lequel un fonctionnaire du BSCI avait partagé des informations confidentielles sans autorisation et pourrait avoir compromis son indépendance et son objectivité. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que ce dernier prenne les mesures qui s'imposent.

#### **Bureau des affaires juridiques**

84. Le BSCI a publié un rapport d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention du Bureau des affaires juridiques.

#### **Banque de technologies pour les pays les moins avancés**

85. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/033). Voir le paragraphe 38 du présent rapport.

#### **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

86. Le BSCI a publié un rapport d'enquête et un rapport consultatif d'enquête.

#### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

87. Le BSCI a publié un rapport d'enquête.

#### **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

88. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2022/056 et 2022/084), un mémorandum d'audit (AA2022-220-04), deux rapports d'enquête, quatre avis de clôture d'enquête et un rapport consultatif d'enquête. Voir les paragraphes 27 et 89 à 91 du présent rapport.

89. Lors de l'audit du Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE pour la Convention de Barcelone (2022/056), le BSCI a noté que les activités des composantes du Plan d'action pour la Méditerranée étaient intégrées et alignées sur les objectifs et les protocoles de la Convention et que tous les domaines thématiques étaient liés aux objectifs de développement durable. Les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des décisions au niveau national et des activités des centres d'activités régionaux étaient adéquats. Toutefois, il y avait lieu de renforcer les rapports sur la mise en œuvre des décisions thématiques, de remédier aux retards dans le versement des avances aux centres d'activités et de renforcer le suivi de la performance et les rapports.

90. L'audit de la Division des écosystèmes du PNUE (2022/084) a montré que les avantages escomptés se concrétisaient dans certains projets. Toutefois, le PNUE devait renforcer la planification et le suivi des projets et remédier aux retards dans la passation des marchés et dans le décaissement des fonds en faveur des partenaires d'exécution, afin que les projets puissent être mis en œuvre en temps voulu.

91. L'affaire n° 1025/22 concernait un rapport selon lequel un fonctionnaire du PNUE s'était livré à une fraude à l'indemnité spéciale pour frais d'études. Au cours de son enquête, le BSCI a constaté que le fonctionnaire et un employé de l'école en question s'étaient entendus pour établir de fausses factures à l'appui de demandes de remboursement pour deux années scolaires consécutives, ce qui a conduit au versement d'une somme excédentaire de 11 600 dollars au fonctionnaire. Le BSCI a

transmis ses conclusions au Bureau des affaires juridiques et au Bureau des ressources humaines en leur recommandant de recouvrer les paiements indus.

### **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

92. Le BSCI a publié un rapport d'enquête.

### **Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

93. Le BSCI a publié un mémorandum d'audit (AA2022-250-04), un rapport d'enquête et un avis de clôture d'enquête. Voir le paragraphe 94 du présent rapport.

94. L'affaire n° 0677/22 concernait un rapport selon lequel un fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour les établissements humains avait soumis une lettre d'attestation falsifiée à une banque. L'enquête du BSCI a révélé que le fonctionnaire avait fourni une date de fin de contrat manipulée pour obtenir l'approbation d'un prêt personnel. Au cours de l'enquête, le fonctionnaire a quitté l'Organisation. Le BSCI a transmis ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner et au Bureau des affaires juridiques pour renvoi éventuel aux autorités nationales chargées de faire respecter la loi.

### **Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes**

95. Le BSCI a émis un avis de clôture d'enquête.

### **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

96. Le BSCI a publié 14 rapports d'audit (2022/031, 2022/039, 2022/040, 2022/042, 2022/051, 2022/061, 2022/066, 2022/068, 2022/075, 2022/076, 2022/077, 2022/080, 2022/082 et 2022/083) et quatre rapports consultatifs d'audit (VR2021-160-01, VR2021-160-02, VR2021-160-03 et VR2022-160-01). Voir les paragraphes 97 à 103 du présent rapport.

97. Les audits des opérations de pays du HCR ont montré que les problèmes de ressources et les restrictions de mouvement liées à la pandémie de COVID-19 avaient eu un effet néfaste sur la fourniture de services et avaient entraîné une augmentation des risques en matière de santé et de protection pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Il a fallu continuer de : a) renforcer la planification stratégique pour répondre aux besoins croissants de manière plus efficace et efficiente ; b) recueillir des données précises sur la performance et les personnes concernées afin d'éclairer la planification, le suivi et l'établissement de rapports sur les programmes et la prise de décision ; c) veiller à la fourniture rentable de services dans le cadre des programmes de base et à l'amélioration des possibilités et de l'accès aux programmes de subsistance ; d) renforcer le contrôle lié à la gestion des marchés publics délégués aux partenaires.

98. L'audit du Bureau multipays en Afrique du Sud (2022/031) a montré que la mise en place et le fonctionnement du Bureau avaient pâti des orientations limitées de la part du siège du HCR, des contraintes de ressources et des difficultés à recruter du personnel pendant la pandémie de COVID-19. Il importait de revoir l'organigramme et de renforcer la planification stratégique et la conception des programmes afin de fournir en temps voulu des services rentables aux personnes relevant de la compétence du HCR.

99. L'audit des opérations d'urgence au Mali (2022/051) a montré que l'efficacité de la riposte face à la situation d'urgence avait été limitée par le manque de ressources et d'accès aux bénéficiaires en raison de l'insécurité, du mauvais état des infrastructures et des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19. La riposte

a également été affectée par une préparation inadéquate aux situations d'urgence et un soutien limité de la part du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Par conséquent, la plupart des personnes relevant de la compétence du HCR n'ont pas reçu d'aide en temps utile après les déplacements.

100. Dans son audit des accords de services d'informatique en nuage (2022/042), le BSCI a constaté que la migration vers l'informatique en nuage avait amélioré la continuité des activités, la visibilité et l'évolutivité des applications. Toutefois, le HCR doit combler les lacunes du cadre actuel pour les services en nuage, renforcer l'enregistrement des demandes de services en nuage et les processus de gestion des changements, et établir un plan de concrétisation des avantages. Il fallait également établir un cadre pour la sécurité des services en nuage conformément aux meilleures pratiques.

101. Dans son audit 2022/068 des opérations du HCR en République bolivarienne du Venezuela, le BSCI a estimé qu'il y avait lieu de renforcer l'environnement de contrôle en élaborant des procédures et en renforçant le suivi de la réception, de la distribution et de la responsabilité des partenaires en ce qui concerne les articles non alimentaires.

102. Dans son audit des achats effectués par les partenaires à l'aide des fonds du HCR (2022/082), le BSCI a conclu que les règles relatives aux achats effectués par les partenaires étaient conçues de manière adéquate, mais que les contrôles n'étaient pas mis en œuvre de manière cohérente, ce qui a fait manquer des occasions d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix en matière d'achats. C'est ainsi qu'un manque de planification adéquate a entraîné des dépenses de 7,5 millions de dollars pour la location de véhicules, alors qu'il aurait été plus économique de les acheter. En outre, le BSCI a décelé des signaux d'alerte en matière de fraude chez cinq partenaires dans quatre pays, y compris des contrats d'une valeur totale de 2,7 millions de dollars chez l'un d'entre eux.

103. L'examen des marchés publics en Zambie pour le HCR (2022/083) a montré que les activités d'achat n'étaient pas opportunes et ne permettaient pas toujours d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, la gestion des risques n'étant pas encore totalement intégrée dans le processus décisionnel de l'administration.

### **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

104. Le BSCI a publié cinq rapports d'audit (2022/036, 2022/060, 2022/069, 2023/007 et 2023/021), huit rapports d'enquête, six avis de clôture et trois rapports consultatifs d'enquête. Voir les paragraphes 105 à 109 du présent rapport.

105. Lors de l'audit des modules libre-service pour les affiliés et libre-service pour les employeurs du système intégré de gestion des pensions (2023/007), le BSCI a constaté que l'administration des pensions devait améliorer l'efficacité des modules en documentant son évaluation de l'état futur souhaité des modules, en renforçant les mécanismes de preuve d'identité et d'authentification des participants et des bénéficiaires, et en renforçant les contrôles d'accès des utilisateurs et la gestion des services pour les demandes des clients.

106. Dans son audit des prestations de survivant (2023/021), le BSCI a conclu que l'administration des pensions devait renforcer les mécanismes de suivi afin d'améliorer les délais de traitement des prestations de survivant. Le BSCI a jugé qu'il fallait étendre le réseau existant afin de faciliter l'obtention des documents requis pour les dossiers de prestations de survivants en cas de décès en service et d'accélérer le traitement des dossiers en suspens depuis longtemps. Les procédures de cessation d'activité devaient également être renforcées par la mise à jour des coordonnées

d'urgence des survivants dans le Système intégré d'administration des pensions afin d'éviter les trop-perçus.

107. Dans son audit de la gestion des achats et des contrats au Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (2022/036), le BSCI a convenu de la nécessité de réduire au minimum les demandes de dérogation à l'appel d'offres et de revoir la définition et l'interprétation actuelles des coûts de transaction pour les services liés aux investissements. La gestion des contrats présentait également des lacunes dans les domaines de l'évaluation des prestations des fournisseurs, de l'évaluation des besoins et de la rapidité du processus de renouvellement ou de prolongation.

108. Dans son audit de la gestion des achats et des contrats au sein de l'Administration des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (2022/069), le BSCI a jugé qu'il fallait revoir les structures, les processus et le rattachement hiérarchique afin de rationaliser la fonction de gestion des achats et des contrats. Dans la plupart des contrats échantillonnés par le BSCI, il n'y a pas eu d'évaluation de la performance des fournisseurs, ou les indicateurs clés de performance n'ont pas été inclus. En outre, le regroupement des bureaux a été retardé afin de réaliser les économies mensuelles potentielles de 125 108 dollars envisagées dans le bail des locaux à usage de bureaux.

109. Au cours de la période considérée, le BSCI a enquêté sur de multiples allégations impliquant 15 fonctionnaires et un consultant liés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Ces allégations portaient sur d'éventuelles conduites interdites, la divulgation non autorisée d'informations confidentielles, le manque de coopération dans le cadre d'enquêtes autorisées, la négligence et l'insubordination.

#### **Bureau de lutte contre le terrorisme**

110. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2023/004) et deux avis de clôture d'enquête. Voir les paragraphes 33 et 111 du présent rapport.

111. L'audit (2023/004) a montré que des examens approfondis des avant-projets avaient été effectués pour s'assurer que les projets approuvés étaient étroitement alignés sur la Stratégie antiterroriste des Nations Unies. Toutefois, un plan d'action de mobilisation des ressources visant à rendre opérationnelle la stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2022-2025 était nécessaire pour garantir un financement plus durable et plus prévisible.

#### **Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

112. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2022/045 et 2023/013), sept rapports d'enquête, un avis de clôture d'enquête et un rapport consultatif d'enquête. Voir les paragraphes 27 et 113 à 117 du présent rapport.

113. L'audit du Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique australe (2022/045) a révélé que la capacité de collecte de fonds et le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Office devaient être renforcés. L'Office devait également remédier aux faiblesses de contrôle en matière de passation de marchés, de recrutement de consultants et d'applications informatiques, et évaluer la disponibilité des données pour les indicateurs pertinents des objectifs de développement durable afin de contribuer à l'élaboration d'interventions et d'activités.

114. L'audit du Bureau régional de l'ONUDC pour l'Asie centrale (2023/013) a montré que l'Office intégrait les droits humains, l'égalité des genres et le handicap dans son programme de travail. Néanmoins, il fallait élaborer un plan d'action pour

combler les lacunes dans les indicateurs des objectifs de développement durable et renforcer le suivi de la performance, la gestion des projets, la passation des marchés et les technologies de la communication.

115. L'affaire n° 0478/22 concernait un rapport selon lequel un fonctionnaire de l'ONUDC avait été employé sous une fausse identité. Lors de son enquête, le BSCI a constaté que le fonctionnaire avait frauduleusement pris un nouveau nom et une nouvelle nationalité après avoir été accusé d'infractions pénales liées au trafic de stupéfiants, qu'il avait fait une fausse déclaration sur son profil personnel et qu'il avait présenté des documents falsifiés depuis son recrutement initial et ses nominations ultérieures au sein d'entités des Nations Unies. Le fonctionnaire a démissionné pendant l'enquête et le rapport d'enquête a été transmis au Bureau des ressources humaines et au Bureau des affaires juridiques pour qu'ils prennent les mesures qui s'imposent.

116. L'affaire n° 0781/22 concernait une demande d'enquête sur une demande de protection contre les représailles présentée par un(e) fonctionnaire de l'ONUDC. Le(la) fonctionnaire avait précédemment déposé des plaintes pour harcèlement sexuel qui avaient donné lieu à des mesures disciplinaires à l'encontre de deux fonctionnaires, dont l'un avait fait appel de la sanction disciplinaire. Les représailles alléguées concernaient d'éventuels propos diffamatoires tenus lors de cette procédure d'appel. Dans son enquête sur la demande de protection contre les représailles, le BSCI n'a pas pu prouver que les propos diffamatoires avaient été tenus. Toutefois, le BSCI a également conclu que le traitement de l'affaire par l'Organisation, y compris au cours de la procédure d'appel, avait causé un préjudice au(à la) plaignant(e) en raison de ses activités protégées.

117. L'affaire n° 1132/22 concernait un rapport selon lequel un fonctionnaire de l'ONUDC avait soumis une demande d'emploi dans laquelle il avait omis de révéler qu'il avait fait l'objet d'une enquête du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Au cours de son enquête, le BSCI a constaté que le fonctionnaire avait également fait une fausse déclaration dans sa notice personnelle en omettant des informations relatives à l'enquête précédente lorsqu'il avait fait acte de candidature à 52 autres postes vacants. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que ce dernier prenne les mesures qui s'imposent.

#### **Office des Nations Unies à Genève**

118. Le BSCI a publié un mémorandum d'audit (AE2022-310-01) et un rapport d'enquête. Voir le paragraphe 119 du présent rapport.

119. L'affaire n° 1212/21 concernait un rapport selon lequel un fonctionnaire de l'Office des Nations Unies à Genève avait eu un comportement importun, consistant en des invitations à des rendez-vous et des textos inappropriés, à l'égard de cinq membres des Volontaires des Nations Unies qui assistaient à une conférence internationale. Dans son enquête, le BSCI a confirmé les allégations et transmis ses conclusions au Bureau des ressources humaines pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

#### **Office des Nations Unies à Nairobi**

120. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/089), un mémorandum d'audit (AA2022-210-01) et deux avis de clôture d'enquête. Voir les paragraphes 27 et 121 du présent rapport.

121. Dans son audit du projet de remplacement des blocs A à J (2022/089), le BSCI a conclu que, bien que la réaffectation du bâtiment des publications existant et la construction d'un bâtiment annexe soient presque achevées, il fallait renforcer la

gouvernance du projet en veillant à ce que le Comité des parties prenantes se réunisse régulièrement. L'Office des Nations Unies à Nairobi devait également installer des équipements de sûreté et de sécurité dans le bâtiment annexe et veiller à ce que les évaluations de performance des contractants soient documentées en temps utile.

#### **Université des Nations Unies**

122. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/054). Voir le paragraphe 31 du présent rapport.

#### **Office des Nations Unies à Vienne**

123. Le BSCI a publié un mémorandum d'audit (AE2022-320-01).

#### **Rapports d'enquête, avis de clôture et rapports consultatifs concernant d'autres organismes des Nations Unies**

124. Le BSCI a publié :

- a) Un rapport d'enquête concernant l'Organisation de l'aviation civile internationale ;
- b) Un rapport d'enquête et une note d'achèvement au PNUD ;
- c) Un avis de clôture d'enquête adressé au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ;
- d) Sept rapports d'enquête, dix avis de clôture d'enquête et deux rapports consultatifs d'enquête adressés à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- e) Un rapport d'enquête et un avis de clôture d'enquête au Programme alimentaire mondial.

125. Le 7 décembre 2021, le BSCI et l'Organisation mondiale de la Santé ont conclu un mémorandum d'accord pour la fourniture de services d'enquête concernant les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant le personnel de l'Organisation mondiale de la Santé déployé en République démocratique du Congo dans le cadre de la lutte contre la dixième épidémie de maladie à virus Ebola. À la fin de la période de référence, 11 rapports d'enquête et 7 avis de clôture d'enquête avaient été émis.

## **VII. Rapports demandés**

### **A. Activités de construction**

126. Conformément aux résolutions [71/272 A](#), [74/263 X](#) et [75/253 X](#), le BSCI continue d'exercer son contrôle sur le projet de rénovation de l'Africa Hall dans les locaux de la CEA et sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP à Bangkok. On trouvera aux paragraphes 58 et 62 du présent rapport des informations concernant les principales constatations du Bureau.

### **B. Commission d'indemnisation des Nations Unies**

127. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions [59/270](#) et [59/271](#) de l'Assemblée générale, le BSCI continue d'assurer le contrôle interne de

toutes les opérations que comporte le traitement des réclamations soumises à la Commission d'indemnisation des Nations Unies. Avec le dernier paiement effectué le 13 janvier 2022, la Commission a entièrement payé les 52,4 milliards de dollars d'indemnités accordées aux requérants ayant obtenu gain de cause. Le 22 février 2022, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution [2621 \(2022\)](#) par laquelle il a mis fin au mandat de la Commission. Conformément à la résolution, la Commission a achevé toutes les activités de liquidation et fermé ses portes le 31 décembre 2022.

128. Lors de l'audit final de la Commission d'indemnisation des Nations Unies (2022/046), le BSCI a conclu que des dispositions adéquates avaient été prises pour comptabiliser les recettes déposées au Fonds d'indemnisation et pour traiter les paiements de réclamations. Les activités de liquidation avaient été correctement planifiées et mises en œuvre, et des provisions budgétaires appropriées avaient été constituées pour les dépenses de post-fermeture. Des dispositions appropriées avaient également été prises pour la gestion post-fermeture des archives et des activités résiduelles.

### **C. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

129. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions [48/218 B](#), [74/263 A](#) et [75/246](#) de l'Assemblée générale, le BSCI reste le seul organe de contrôle interne du Secrétariat et des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les constatations récentes à cet égard sont examinées aux paragraphes 104 à 109 du présent rapport.

### **D. Achats**

130. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions [73/275](#), [74/256](#) et [75/247](#) de l'Assemblée générale, le BSCI s'emploie toujours plus activement à contrôler les activités d'achat. Les constatations récentes à cet égard sont examinées aux paragraphes 7, 25 à 28, 58, 67, 79, 90, 97, 102, 103, 107, 108, 113 et 114 du présent rapport.